

E. 12 Mai 56 11

mai

Berne, le 11 avril 1956

~~s.C.41.You.111.0~~ — MS/mn
~~s.C.41.You.125.0.~~

A la Division du Commerce du
Département fédéral de l'Economie
publique

B e r n e

Monsieur le Ministre,

Nous nous référions à l'entretien téléphonique que nous avons eu il y a quelques jours avec M. Roches au sujet de la modification des conditions du crédit bancaire suisse accordé à la Yougoslavie. M. Roches nous a fait savoir que les pourparlers sollicités à ce propos par le pays précité auront lieu dans le courant du mois de juin. A cette occasion, le gouvernement de Belgrade serait prêt à discuter également des autres problèmes intéressant les relations économiques et financières entre les deux pays.

Nous vous confirmons que le seul postulat que nous ayons, de notre côté, à soumettre à la Yougoslavie est celui qui concerne la reprise du service de sa dette extérieure. Vous connaissez suffisamment les données de ce problème pour nous dispenser d'entrer dans les détails. Nous tenons toutefois à souligner que la Yougoslavie a interrompu les paiements dé coulant de sa dette extérieure depuis désormais quinze ans. Dans ces conditions, les porteurs suisses des obligations en souffrance commencent à se soucier sérieusement de ce que Belgrade ne veuille pas faire au moins un geste pour montrer sa bonne volonté. Nous remarquons par ailleurs que la Suisse, sans vouloir demander l'impossible à la Yougoslavie, n'est pas nécessairement obligée de tenir compte des considérations politiques qui peuvent dissuader les autres pays créanciers de réclamer plus énergiquement le règlement de cette question.

Nous nous rendons compte que notre position lors des pourparlers ne sera pas très forte, vu la portée limitée et la nature des concessions qui, le cas échéant, entreraient en ligne de compte. Néanmoins, nous pensons que le problème de la dette extérieure devrait quand même être soulevé. Si vous partagez cet avis, nous vous fournirons volontiers, le moment venu, les renseignements dont vous pourriez encore avoir besoin.

E. 12 Mai 56 11
Copie à la Légation de Suisse à Belgrade, p.i.



- 2 -

Dans cet ordre d'idée, nous vous signalons d'ores et déjà que le montant de 150 millions de francs suisses cité jusqu'ici comme représentant la valeur des obligations d'état serbes et yougoslaves en mains suisses doit très probablement être rectifié et ramené à une somme sensiblement inférieure. Nous attendons de l'Association suisse des banquiers des précisions complémentaires sur ce point et nous ne manquerons pas d'y revenir dès que possible.

En ce qui concerne le problème de l'indemnité de nationalisation, nous sommes convenus avec la Commission des indemnités de nationalisation qu'elle se mettra directement en contact avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général

Zehnder